

Compte de résultat	Exercice 01/01/23 - 31/12/23 Durée 12 mois	Exercice 17/10/21 - 31/12/22 Durée 14 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	702 822 268	240 678 348
VENTES DE MARCHANDISES	702 810 608	240 678 096
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>702 810 608</i>	<i>240 678 096</i>
TRANSFERTS DE CHARGES	4 587	252
AUTRES PRODUITS	7 073	
CHARGES D'EXPLOITATION	703 191 406	240 679 901
ACHAT DE MARCHANDISES	692 255 228	239 197 082
VARIATION DES STOCKS	-1 648 312	-5 218 270
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	12 048 451	6 329 971
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	56 110	39 619
SALAIRES ET TRAITEMENTS	330 929	226 519
CHARGES SOCIALES	110 403	79 320
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	38 544	25 489
AUTRES CHARGES	52	171
RESULTAT D'EXPLOITATION	-369 137	-1 554
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-369 137	-1 554

Compte de résultat	Exercice 01/01/23 - 31/12/23 Durée 12 mois	Exercice 17/10/21 - 31/12/22 Durée 14 mois
	Montant	Montant
IMPÔTS SUR LES BENEFICES		676
TOTAL DES PRODUITS	702 822 268	240 678 348
TOTAL DES CHARGES	703 191 406	240 680 577
RESULTAT NET COMPTABLE	-369 137	-2 230
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
Anthony BARDOT
E0D5DA809C3E46D...

Bilan actif	Clôture au 31/12/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/22 Durée 14 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	6 700 064	64 033	6 636 030	3 167 870
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	277 802	59 811	217 991	212 961
FRAIS D'ETABLISSEMENT	109 906	41 785	68 120	90 101
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	167 896	18 026	149 870	122 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 036	4 222	7 814	8 683
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	12 036	4 222	7 814	8 683
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	6 410 226		6 410 226	2 946 226
TITRES IMMOBILISES DIVERS	3 226		3 226	3 226
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	6 407 000		6 407 000	2 943 000
ACTIF CIRCULANT	27 973 050		27 973 050	14 968 211
STOCKS ET EN-COURS	6 866 582		6 866 582	5 218 270
MARCHANDISES	6 866 582		6 866 582	5 218 270
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	979 494		979 494	2 266 707
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	73 166		73 166	411 782
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	906 328		906 328	1 854 926
CREANCES DIVERSES (3)	49 893		49 893	64 248
DISPONIBILITES	20 029 863		20 029 863	7 417 726
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	47 218		47 218	1 260
TOTAL GENERAL	34 673 114	64 033	34 609 081	18 136 081
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/12/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/22 Durée 14 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		-350 367	17 770
CAPITAL		21 000	20 000
REPORT A NOUVEAU		-2 230	
RESULTAT DE L'EXERCICE		-369 137	-2 230
DETTE(1)		34 959 448	18 118 311
DETTE FINANCIERE			10
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES			10
DETTE D'EXPLOITATION		34 933 392	18 039 898
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		34 809 322	17 813 014
DETTE FISCALES ET SOCIALES		124 070	155 676
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION			71 208
DETTE DIVERSE		26 056	78 402
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		24 750	77 726
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES			676
AUTRES DETTES DIVERSES		1 306	
TOTAL GENERAL		34 609 081	18 136 081
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an		34 959 448	18 118 311
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
Anthony BARDET
E0D5DA809C3E46D...



SCP Rivière Grizel & autres
189, avenue Foch - BP 104
33501 Libourne cedex

Petrolec Sud
SAS à capital variable
Siren n°904.667.425 // Ape n°47.30Z
Siège Social : ZA de Pemegnan - CS 50036
40000 Mont de Marsan

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2023**

SCP Rivière Grizel & autres
189, avenue Foch - BP 104
33501 Libourne cedex

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2023**

A l'assemblée générale des actionnaires de la société

Petrolec Sud
SAS à capital variable
ZA de Pemegnan - CS 50036
40000 Mont de Marsan

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Petrolec Sud** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **01/01/2023** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le **rapport de gestion du Conseil d'administration** et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le **Conseil d'administration**.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Libourne, le « *Date de la signature électronique* »

Le commissaire aux comptes

SCP Rivière Grizel & autres

Frédéric Grizel

Associé

Frédéric
GRIZEL
ID

Signature
numérique de
Frédéric GRIZEL
ID
Date : 2024.04.17
07:28:07 +02'00'

Annexe du rapport : description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Clôture au 31/12/23
Durée 12 moisClôture au 31/12/22
Durée 14 mois

	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	6 700 064	64 033	6 636 030	3 167 870
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	277 802	59 811	217 991	212 961
FRAIS D'ETABLISSEMENT	109 906	41 785	68 120	90 101
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	167 896	18 026	149 870	122 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 036	4 222	7 814	8 683
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	12 036	4 222	7 814	8 683
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	6 410 226		6 410 226	2 946 226
TITRES IMMOBILISES DIVERS	3 226		3 226	3 226
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	6 407 000		6 407 000	2 943 000
ACTIF CIRCULANT	27 973 050		27 973 050	14 968 211
STOCKS ET EN-COURS	6 866 582		6 866 582	5 218 270
MARCHANDISES	6 866 582		6 866 582	5 218 270
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	979 494		979 494	2 266 707
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	73 166		73 166	411 782
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	906 328		906 328	1 854 926
CREANCES DIVERSES (3)	49 893		49 893	64 248
DISPONIBILITES	20 029 863		20 029 863	7 417 726
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	47 218		47 218	1 260
TOTAL GENERAL	34 673 114	64 033	34 609 081	18 136 081
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passifClôture au 31/12/23
Durée 12 moisClôture au 31/12/22
Durée 14 mois

Montant

Montant

CAPITAUX PROPRES**-350 367****17 770****CAPITAL****21 000****20 000****REPORT A NOUVEAU****-2 230****RESULTAT DE L'EXERCICE****-369 137****-2 230****DETTES(1)****34 959 448****18 118 311****DETTES FINANCIERES**

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

10

10

DETTES D'EXPLOITATION**34 933 392****18 039 898**

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

34 809 322

17 813 014

DETTES FISCALES ET SOCIALES

124 070

155 676

AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

71 208

DETTES DIVERSES**26 056****78 402**

DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

24 750

77 726

ETAT : IMPÔTS SUR LES BENEFICES

676

AUTRES DETTES DIVERSES

1 306

TOTAL GENERAL**34 609 081****18 136 081**

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

34 959 448

18 118 311

(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques

Compte de résultat

Exercice 01/01/23 - 31/12/23 Durée 12 mois	Exercice 17/10/21 - 31/12/22 Durée 14 mois
Montant	Montant

PRODUITS D'EXPLOITATION	702 822 268	240 678 348
VENTES DE MARCHANDISES	702 810 608	240 678 096
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>702 810 608</i>	<i>240 678 096</i>
TRANSFERTS DE CHARGES	4 587	252
AUTRES PRODUITS	7 073	
CHARGES D'EXPLOITATION	703 191 406	240 679 901
ACHAT DE MARCHANDISES	692 255 228	239 197 082
VARIATION DES STOCKS	-1 648 312	-5 218 270
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	12 048 451	6 329 971
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	56 110	39 619
SALAIRES ET TRAITEMENTS	330 929	226 519
CHARGES SOCIALES	110 403	79 320
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	38 544	25 489
AUTRES CHARGES	52	171
RESULTAT D'EXPLOITATION	-369 137	-1 554
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-369 137	-1 554

Compte de résultat	Exercice 01/01/23 - 31/12/23 Durée 12 mois	Exercice 17/10/21 - 31/12/22 Durée 14 mois
	Montant	Montant
IMPÔTS SUR LES BENEFICES		676
TOTAL DES PRODUITS	702 822 268	240 678 348
TOTAL DES CHARGES	703 191 406	240 680 577
RESULTAT NET COMPTABLE	-369 137	-2 230
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de ce deuxième exercice, vingt nouvelles stations-services, appartenant à l'enseigne E.Leclerc, ont été prises en location-gérance avec toujours pour objectif la rationalisation des coûts et l'optimisation de l'activité de ventes de produits pétroliers.

Cet exercice a été particulièrement impacté par 68 jours d'opérations prix courants initiées par l'enseigne, contre 18 jours sur l'exercice précédent.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les frais de constitution et de développement ont été comptabilisés à leur coût de revient. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 à 10 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. PETROLEC SUDExercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 2 100 actions de 10 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	20 000	1 000	-	21 000
Report à nouveau	-	-2 230	-	-2 230
Résultat de l'exercice N-1	-2 230	-	-2 230	-
Résultat de l'exercice N	-	-369 137	-	-369 137
	17 770	-370 367	-2 230	-350 367

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	236 552	41 250	-	277 802
Immobilisations corporelles	10 582	1 454	-	12 036
Immobilisations financières - titres	3 226	-	-	3 226
Immobilisations financières – créances (*)	2 943 000	3 464 000	-	6 407 000
	3 193 360	3 506 704	-	6 700 064

(*) Dépôt de garantie des bailleurs propriétaires des fonds de commerce

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	23 591	36 220	-	59 811
Immobilisations corporelles	1 898	2 323	-	4 222
	25 489	38 544		64 033

Dont dotation :	-	Linéaire	38 544
	-	Dégressive	-
	-	Exceptionnelle	-

Provisions et dépréciations**Néant**

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	6 407 000		6 407 000
Créances d'exploitation	979 494	979 494	
Créances diverses	49 893	49 893	
Charges constatées d'avance	47 218	47 218	
	7 483 605	1 076 605	6 407 000

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾				
Dettes d'exploitation	34 933 392	34 933 392		
Dettes diverses	26 056	26 056		
Produits constatés d'avance				
	34 959 448	34 959 448		

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

-

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

-

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

-

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et produits à recevoir comprennent notamment les postes suivants :

	CHARGES A PAYER	PRODUITS A RECEVOIR
Avoirs à recevoir	-	34 931
Factures à établir	-	-
Factures non parvenues	5 162 139	-
Provisions sur congés payés	23 756	-
Provisions sur primes	34 183	-
Provision contribution sociale de solidarité des sociétés	5 723	-
Provision cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	7 272	-
Autres produits à recevoir	-	49 893
	5 233 074	84 824

Les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

En application de la règle prorata temporis, il est constitué par les ventes de trente-huit stations-services, contre vingt-huit l'exercice précédent. Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	1
Agents de maîtrise	2
Employés	4
	<hr/> 7

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Résultat exceptionnel**Néant****Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	-
Impôt concernant le résultat exceptionnel	-
	<hr/> -

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	1 027
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	1 431

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	4 200 000	4 200 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2023.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 1 000 €

Entreprises liées

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

pétrolec-sud
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : ZA de Pemegnan - 40000 MONT-DE-MARSAN
904 667 425 RCS MONT DE MARSAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -369 137,42 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :-369 137,42 euros

Au compte "report à nouveau"-369 137,42 euros

Qui compte tenu d'un solde antérieur de.....-2 229,64 euros
S'élève ainsi à -371 367,06 euros.

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

Certifié conforme
La Présidente
Anthony BARDOT
Société AUDIS

DocuSigned by:

E0D5DA809C3E46D...

S.A.S. PETROLEC SUD

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. PETROLEC SUD*Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023***■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Au cours de ce deuxième exercice, vingt nouvelles stations-services, appartenant à l'enseigne E.Leclerc, ont été prises en location-gérance avec toujours pour objectif la rationalisation des coûts et l'optimisation de l'activité de ventes de produits pétroliers.

Cet exercice a été particulièrement impacté par 68 jours d'opérations prix coutants initiées par l'enseigne, contre 18 jours sur l'exercice précédent.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les frais de constitution et de développement ont été comptabilisés à leur coût de revient. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 à 10 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

S.A.S. PETROLEC SUD

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. PETROLEC SUD*Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 2 100 actions de 10 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	20 000	1 000	-	21 000
Report à nouveau	-	-2 230	-	-2 230
Résultat de l'exercice N-1	-2 230	-	-2 230	-
Résultat de l'exercice N	-	-369 137	-	-369 137
	17 770	-370 367	-2 230	-350 367

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	236 552	41 250	-	277 802
Immobilisations corporelles	10 582	1 454	-	12 036
Immobilisations financières - titres	3 226	-	-	3 226
Immobilisations financières – créances (*)	2 943 000	3 464 000	-	6 407 000
	3 193 360	3 506 704	-	6 700 064

(*) Dépôt de garantie des bailleurs propriétaires des fonds de commerce

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	23 591	36 220	-	59 811
Immobilisations corporelles	1 898	2 323	-	4 222
	25 489	38 544		64 033

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	38 544
	-	<i>Dégressive</i>	-
	-	<i>Exceptionnelle</i>	-

Provisions et dépréciations**Néant**

S.A.S. PETROLEC SUD*Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023***Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	6 407 000		6 407 000
Créances d'exploitation	979 494	979 494	
Créances diverses	49 893	49 893	
Charges constatées d'avance	47 218	47 218	
	7 483 605	1 076 605	6 407 000

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾				
Dettes d'exploitation	34 933 392	34 933 392		
Dettes diverses	26 056	26 056		
Produits constatés d'avance				
	34 959 448	34 959 448		

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

-

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

-

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

-

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et produits à recevoir comprennent notamment les postes suivants :

	CHARGES A PAYER	PRODUITS A RECEVOIR
Avoirs à recevoir	-	34 931
Factures à établir	-	-
Factures non parvenues	5 162 139	-
Provisions sur congés payés	23 756	-
Provisions sur primes	34 183	-
Provision contribution sociale de solidarité des sociétés	5 723	-
Provision cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	7 272	-
Autres produits à recevoir	-	49 893
	5 233 074	84 824

Les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

S.A.S. PETROLEC SUD*Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

En application de la règle prorata temporis, il est constitué par les ventes de trente-huit stations-services, contre vingt-huit l'exercice précédent. Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	1
Agents de maîtrise	2
Employés	4
	<hr/> 7

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Résultat exceptionnel**Néant****Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	-
Impôt concernant le résultat exceptionnel	-
	<hr/> -

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	1 027
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	1 431

S.A.S. PETROLEC SUD*Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	4 200 000	4 200 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

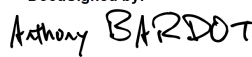
- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2023.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 1 000 €

Entreprises liées**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

 E0D5DA809C3E46D...